



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 21 Novembre 2024

Procès-verbal N°11

Président : Xavier VELILLA

Présents : Christian BURRIEL - Jean-Claude CASSÉ – Noël FAVARIN - Fany GONZALEZ – Isabelle GOUX – Jacques WARIN

SEANCE RESTREINTE

DOSSIER N°17 *MATCH N° 28519291 : EAUZE F.C. 2 / U.S. DURAN – Championnat D.2 Phase Unique – Poule A – Journée 7 du 16/11/2024

Réserve d'avant match confirmée

Réserve d'avant match portée par EAUZE F.C 2 sur l'annexe de la FMI au motif formulé en ces termes : « nombre de joueurs supérieur à la norme autorisée ».

Cette réserve a été confirmée par le club d'EAUZE F.C. par courriel reçu le 17-11-2024.

L'article 142 des Règlements Généraux de la F.F.F. concernant les réserves d'avant match, précise : 2. « les réserves sont formulées par le capitaine, ou représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres senior par le capitaine réclamant... ».

5. « les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante ».

En vertu de l'article précité, la Commission relève que la réserve telle que formulée par EAUZE F.C. 2 sur la FMI ne saurait être jugée recevable dans la mesure où elle ne permet pas d'identifier son auteur et qu'elle n'est pas explicite.

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré hors la présence de Mme Isabelle GOUX, statue :

- Réserve d'EAUZE F.C. 2 : **IRRECEVABLE**
- Homologue le résultat inscrit sur la FMI
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

Droit de réserve confirmée : 40€ portés au débit du compte District du club d'EAUZE F.C. (513431).

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Le secrétaire
Jacques WARIN

Le Président
Xavier VÉLILLA